



LE CACARDEUR

Bulletin municipal
Édition Septembre 2023



Crédit photo : Sébastien St-Jean photographe

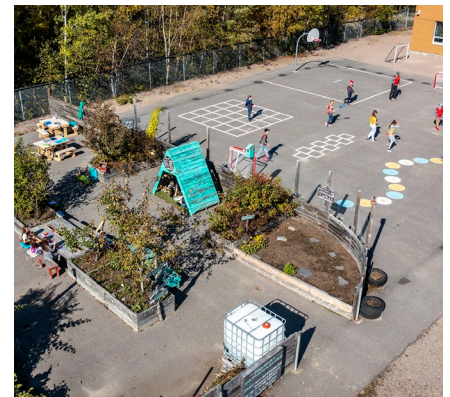
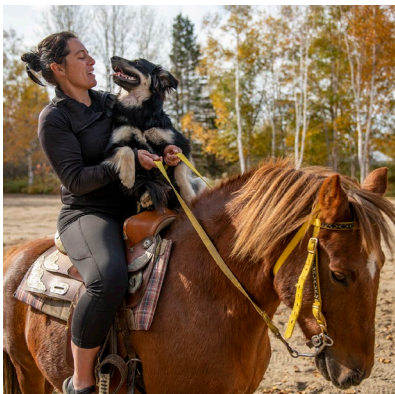
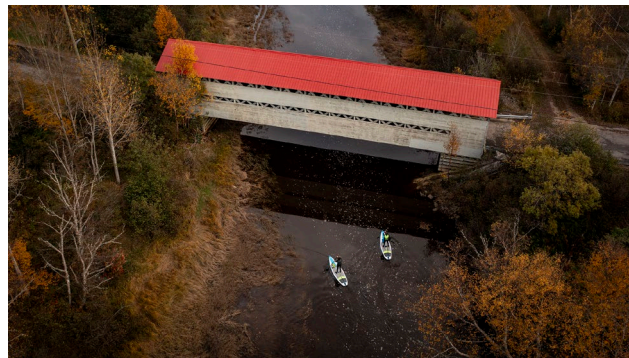


TABLE DES MATIÈRES

MOT DU MAIRE.....	3
BUREAU FERMÉ	5
PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL	6
SERVICES DES LOISIRS & MADA.....	7
LA CHASSE ARRIVE A GRANDS PAS !.....	10
NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR.....	11
ADRESSE CIVIQUE	11
SERVICE D'URBANISME	12
CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX.....	13
CONNAISSEZ-VOUS ?	13
TRAVAUX PUBLICS	14
ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX	16
PHOTOS RECHERCHÉES.....	17
PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?.....	17
JEUX - DIVERTISSEMENT	19
CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE	21
AVIS DE SENSIBILISATION.....	23
MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023.....	24
RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT	25
ANNONCES.....	26
TABLE DES MARÉES – SEPTEMBRE 2023	27
COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR	28
HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL.....	28
DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR.....	28

Notez que vous pouvez également lire votre Cacardeur, en couleur, sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.pointe-aux-outardes.ca



LE CONSEIL MUNICIPAL VOUS INFORME !

MOT DU MAIRE



Chère Outardéennes, Outardéens !

Eh oui, déjà la « *Rentrée scolaire* » et nous sommes choyés d'avoir une belle école primaire rénovée et pleine de nos jeunes dans notre communauté. Bravo aux enseignants.es, éducatrices et au personnel de soutien qui permettent à nos jeunes de grandir dans un climat d'apprentissage sain et dans le plaisir.

La courtoisie au volant sera de mise encore plus dans les prochains mois. « *ATTENTION À NOS ENFANTS* » et de respecter les consignes lors des feux clignotants des autobus scolaires. Trop souvent, des conducteurs nous rapportent qu'ils se font dépasser par la gauche même lorsqu'ils sont immobilisés, donc « *PRUDENCE* ».

Septembre annonce également les inscriptions aux cours et aux activités d'automne qui seront offerts encore en grand nombre cette année. Je vous invite à participer à ces activités qui nous font rencontrer des gens intéressants et permettent de briser l'isolement pour certains. La musique, le chant, le yoga, la cuisine collective, l'entraînement sont quelques-unes des activités proposées. Le salon se tiendra le mercredi 13 septembre prochain de 18h à 20h30 au Centre des loisirs. Nous avons aussi besoin de votre implication bénévole à l'occasion sans faire partie nécessairement d'une organisation en permanence.

Une légère baisse du tourisme se fait sentir cette année dans notre magnifique municipalité, bien que ceux qui y viennent y sont toujours surpris de la beauté de notre région et l'accueil chaleureux. Nous pouvons penser que la météo, les feux, les traverses incertaines diminuent l'intérêt de leurs venues, mais c'est un phénomène qui se voit dans toutes les régions. Espérons que les bouleversements climatiques que nous vivons présentement font partie d'un processus pour nous mener vers un automne doux et calme.

La municipalité fera le relevé des puits des citoyens du secteur Baie St-Ludger qui habitent en bordure des champs de SEMBEC, entre le 6 et 119 rue Baie St-Ludger. Ceci pour informer le producteur de la localisation des puits afin qu'ils puissent respecter la distance séparatrice de 30 mètres pour l'épandage de produit et de fertilisant, et ainsi de s'assurer à ne rien contaminer.

Parlant de Baie St-Ludger, bravo à France et Denis Lepage ainsi que leur équipe de bénévoles qui ont, encore, fait une réussite du 13^e Festival des Nord-Côtiers au camping de la Rive. Merci aux nombreux visiteurs et aux spectateurs présents.

J'aimerais prendre quelques lignes ici pour féliciter et pour souligner l'apport important de la Coopérative Gaïa qui soulignera ses 15 ans, le 16 septembre prochain. Bravo, à cette équipe acharnée qui embellit nos champs, tout en y nourrissant ces habitants.

Assemblées publiques

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes a siégé en séance spéciale le 14 août 2023 à 19 h 00 suivi de la séance ordinaire à 19 h 30.

Séance spéciale

La séance spéciale avait pour but d'accepter la demande de démolition (déplacement) d'immeuble DI-2023-01 concernant l'immeuble situé au 352, rue Labrie sur le lot 4 918 500; Prendre note que nous faisons référence ici à une demande en vertu du nouveau règlement 369-23 régissant la démolition d'immeubles, qui concerne également *le déplacement* de ceux-ci.

Séance ordinaire

Nous avons eu confirmation d'une aide financière maximale de 20 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la municipalité de Pointe-aux-Outardes de Mme Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable -23-07-21.

Nous avons accepté les états financiers 2022 du Transport adapté aux personnes handicapées, préparés par la ville de Baie-Comeau. La part de la municipalité de Pointe-aux-Outardes est au montant de 11 051 \$.

La municipalité a réservé deux (2) chapiteaux auprès de la Municipalité de Chute-aux-Outardes au coût de 550 \$, plus taxes, pour la fête de la Coopérative Gaïa qui soulignera ses 15 ans, le 16 septembre prochain.

La Municipalité appuie la Résidence St-Joseph dans ses démarches pour conclure une entente de financement avec la Direction des services professionnels correctionnels afin d'aider les ex-détenus en favorisant leur réhabilitation et leur réinsertion sociale dans un environnement sécurisé et bienveillant. Un signe de plus qui confirme l'importance

de la présence de cette organisation dans notre communauté.

La municipalité a accepté de rembourser un emprunt à long terme par billet soit par le règlement d'emprunt numéro 315-12 pour un montant de 106 200 \$. Ce billet était pour l'acquisition d'un camion-citerne avant l'entente des services incendies avec Chute-aux-Outardes et Ragueneau.

Nous avons adopté le règlement # 370-23, concernant le traitement des élus afin de l'ajuster au comparable dans la région.

PRUDENCE ET COURTOISIE SUR NOS ROUTES



Julien Normand,
Maire de notre magnifique Municipalité de Pointe-aux-Outardes

BUREAU FERMÉ

Veillez prendre note qu'en raison du
congé de la fête du Travail,
les bureaux municipaux seront fermés

lundi, 4 septembre prochain.

B O N C O N G É À T O U S !



**FÊTE DU
TRAVAIL**

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL

Prochaine réunion du conseil :
Lundi, le 11 septembre 2023 à 19h30



TAXES MUNICIPALES

PRENEZ NOTE QUE LE 3^e ET DERNIER VERSEMENT DE VOS TAXES MUNICIPALES EST DÛ POUR LE 20 SEPTEMBRE DE CE MOIS-CI.



Institution

LE NUMÉRO DE COMPTE
SUR VOTRE CHÈQUE,
VOTRE MATRICULE EST
CELUI QUI COMMENCE
PAR F-XXXX-XX.XX-0000.



Notez que la municipalité
ne dispose pas de terminal pour le
paiement d'Interac.

Taxes 2023

Vous avez aussi la possibilité de payer vos taxes municipales directement à la municipalité :

- par chèque ;
- par virement ;
- en argent comptant avec reçu.

VIREMENT INTERAC

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Question: **Pour**
Réponse : **Taxes2023**

*** IMPORTANT : Mettre votre matricule**

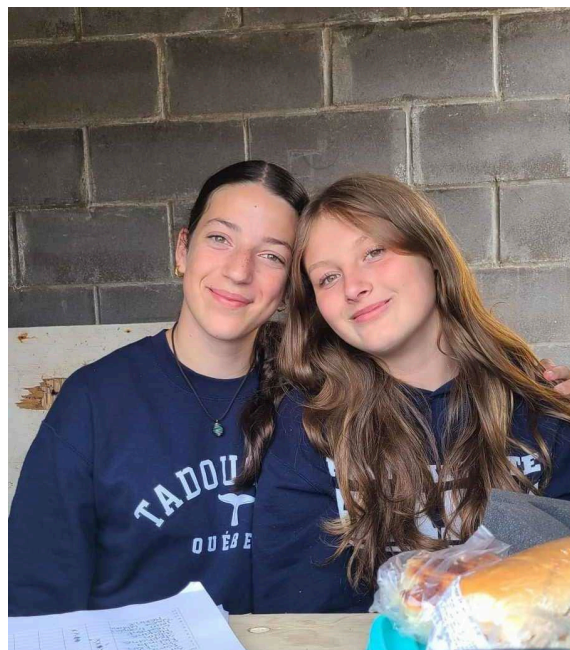
SERVICES DES LOISIRS & MADA

Septembre!

En juillet dernier nous avons eu comme activité au Portail, notre bazar annuel. Pointe-aux-pomme, Coop Gaïa, ainsi qu'Espèce Côte-Nord étaient présents durant la fin de semaine pour vendre et pour présenter leurs produits en cette activité. Ce fut un franc succès. Merci à nos nombreux bénévoles pour cette belle fin de semaine !

Baseball

Le 5 août dernier, le comité organisateur de la balle-molle de Pointe-aux-Outardes a organisé un tournoi avec 4 équipes. Plusieurs spectateurs étaient présents pour cette journée ensoleillée. Merci à nos bénévoles, nos joueurs et nos formidables marqueuses Ève-Marie David et Gabrielle Hovington, sans qui, cet évènement ne pouvait avoir lieu.



Le 10 août dernier a pris fin notre camp de jour, nos 7 merveilleuses semaines avec nos 5 animateurs **Poupou, Gribouille, Daisy, Lasagne et FraisINETTE**. Cette année, 64 enfants ont pu fréquenter notre camp soit à temps plein ou à temps partiel.

Voici quelques photos de la dernière journée de nos jeunes et leur méritas. Merci et j'espère vous revoir TOUS l'année prochaine !



Salon des loisirs 2023 :



Municipalité de
Pointe-aux-Outardes

PROGRAMMATION AUTOMNE / HIVER

2023-2024

PRÉSENTATION ET INSCRIPTION
AUX ACTIVITÉS

QUAND : LE 13 SEPTEMBRE 2023

HEURE : DE 18 H À 20 H 30

OÙ : CENTRE DES LOISIRS,
AU 493, CHEMIN PRINCIPAL.






++
++
++

Entre le 8 et le 15 septembre 2023 pour les réservations des sous-marins.



CERCLE DES FERMIÈRES

POINTE-AUX-OUTARDES

Campagne de financement - Vente de sous-marin

Effectuez votre réservation de sous-marin au coût de 5 \$ chacun, entre le 8 et le 15 septembre prochain, en communiquant avec Mme Chantal Morin au 418 567-2725
Mme Denise Malouin au 418 567-2894 Mme Francine Ross au 418-567-4630 avec Mme Aline Côté au 418-567-8257 ou avec Mme Yolande Morin au 418-567-2717.

Faites-vite et merci pour votre soutien !

5 \$

Café viennoiserie



Café viennoiseries

Lundi, le 18 septembre 2023 de 9 h 15 à 11 h 30
au Centre des Loisirs 493, chemin Principal

Rencontre pour discuter des prochaines activités.

LA CHASSE ARRIVE À GRANDS PAS !

C'EST BIENTÔT LA PÉRIODE DE LA CHASSE À L'ORIGINAL

Septembre marque l'arrivée de l'automne ainsi que l'ouverture de la chasse à l'original et au petit gibier pour plusieurs amateurs. Afin de connaître les zones de chasse et les périodes où celle-ci est permise, consultez :

<https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/chasse>

Soyez prudents

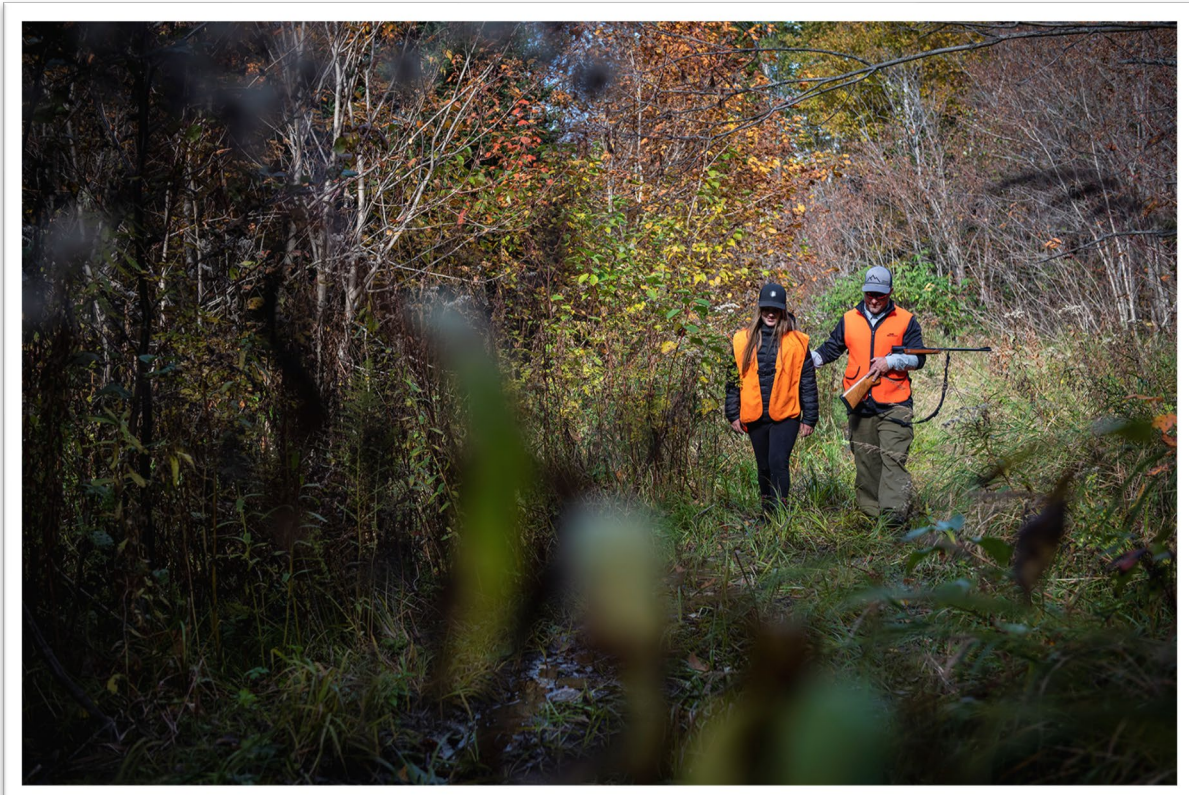
À l'aube de cette période et afin de prévenir les incidents et les accidents, la municipalité de Pointe-aux-Outardes rappelle à tous les chasseurs que la prudence est de mise lorsque vous chassez près des habitations.

Une mauvaise utilisation des armes pendant la période de la chasse peut entraîner des blessures importantes, voire mortelles. La décision de tirer doit être réfléchie et le chasseur doit s'assurer de bien avoir identifié sa cible avant de tenter d'abattre un gibier.

Vous pouvez consulter les règles générales de la chasse pour la période 2023 :

<https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/C-61.1,%20r.%2012>

Source : <https://mffp.gouv.qc.ca/>



NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À JOUR

Vous n'avez pas reçu de message vocal depuis le début de l'année 2023 ?
Veuillez communiquer avec nous afin de mettre à jour votre dossier et mentionnez toutes les propriétés ou les matricules pour lesquels le(s) changement(s) s'applique(nt).

- Par téléphone au 418 567-2203 poste 0 ;
- Par courriel à municipalite@pointe-aux-outardes.ca ;
- Par télécopieur au 418 567-4409.



Merci de votre collaboration et votre compréhension !

ADRESSE CIVIQUE



ADRESSE CIVIQUE

Afin de faciliter l'intervention des secours en cas d'urgence, la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande que le numéro civique d'un bâtiment soit rapidement et clairement vu à partir de la rue, et ce, en tout temps.

Il faut notamment veiller à ce que la neige, la végétation ou tout autre obstacle ne vienne restreindre la visibilité des chiffres. Il est important de mettre en évidence sur une façade de maison.

Merci de votre collaboration !

SERVICE D'URBANISME

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Vous prévoyez faire des rénovations ou autres travaux, vous aurez besoin d'un permis. À cet effet, prévoir un délai puisque l'inspecteur dispose de 30 jours pour délivrer le permis.

Prenez note que tous les formulaires de demande de permis sont sur le site Web de la municipalité <http://www.pointe-aux-outardes.ca/urbanisme-et-environnement> à l'onglet « Service aux citoyens » et puis « Urbanisme et environnement ». Vous pouvez également vous les procurer au bureau municipal. Il suffit de remplir le formulaire de demande et de nous le faire parvenir.

Afin d'accélérer l'émission du permis, nous vous demandons de prendre en considération les renseignements suivants :

- Nom, adresse, lieu des travaux et numéro de téléphone ;
- Plan, croquis, photos de votre construction, agrandissement ou rénovation ;
- Dessiner sur un papier l'emplacement des nouveaux travaux ou l'ajout à la construction existante ;
- Indiquer la dimension de la construction ;
- Indiquer les matériaux utilisés ;
- Qui effectue les travaux ?
- Quand débiteront les travaux ?
- Les mardis et les jeudis sont réservés pour ceux qui désirent recevoir de l'information concernant les travaux que vous voulez faire.



S'il y a d'autres informations à demander ou si le permis est prêt, l'inspecteur en bâtiment, M. Maxime Whissell, communiquera avec vous.



CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX

PRISE DE SANG ET SOINS INFIRMIERS : Pointe-aux-Outardes




Pour prendre rendez-vous, vous devez téléphoner au numéro **418-567-2274 (poste 0)** et laisser votre nom et numéro de téléphone ou encore vous présenter à la réception du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chuteaux-Outardes, du lundi au jeudi entre 8 h 30 et 11 h 45.

Horaire du service : Bureau municipal situé au
471, chemin Principal
Tous les mardis de 8 h à 9 h 30



CONNAISSEZ-VOUS ?

Cette section dans le bulletin municipal est pour vous, Outardéennes et Outardéens de Pointe-aux-Outardes, afin de souligner et de reconnaître vos réussites, vos réalisations, vos implications, votre savoir-faire, vos habiletés diverses, etc.

-  Vous ou quelqu'un de votre entourage avez participé ou participerez prochainement à un événement.
-  Vous vous êtes démarqués lors d'une activité (sportive, culturelle, scolaire ou autre)
-  Votre passe-temps sort quelque peu de l'ordinaire.

Alors, n'hésitez pas à nous en faire part en communiquant avec nous par courriel à l'adresse suivante : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Faites-nous parvenir la raison, l'événement et une photo de cet exploit.



TRAVAUX PUBLICS

LUMIÈRES DE RUE - SIMPLE RAPPEL

Si vous avez connaissance que des lumières de rue sont défectueuses dans votre secteur, veuillez en aviser la municipalité.



BAC BLEU ENDOMMAGÉ

Le bac bleu servant à la collecte sélective demeure la propriété exclusive de la Régie de gestion des matières résiduelles, **dès que vous remarquez un bris, veuillez immédiatement aviser Mme Noëlla Huard au 418-589-4557.**

N'essayez pas de le réparer vous-même.

SURPRESSEUR – LUMIÈRES ALLUMÉES

Également, si vous avez connaissance que les lumières du surpresseur, situé entre le 111 et le 113, chemin Principal, sont allumées, veuillez s.v.p. en aviser la municipalité.



DOS D'ÂNE



Pour votre sécurité et celle des autres, nous vous demandons de ralentir votre vitesse à la vue de ces derniers.

De plus, nous demandons la participation des citoyens pour voir à ce que les dos d'âne demeurent bien en place. Par le passé, certains plaisantins se sont amusés à les enlever.

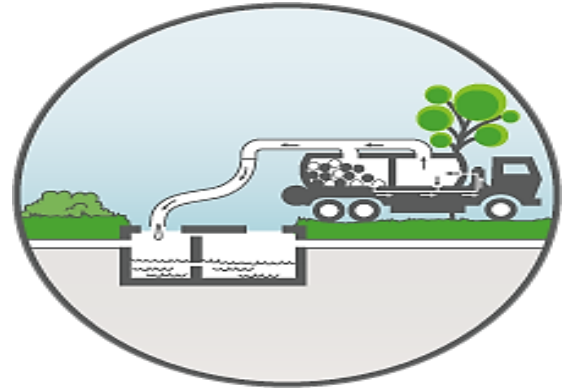
Alors, soyez vigilants !

VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES - PRÉPAREZ-VOUS !

La Municipalité débutera la vidange des fosses septiques, pour les résidences situées sur **la rue de Baie-Saint-Ludger**, et ce, à compter de mardi le 5 septembre.

Par la suite, la Municipalité procèdera à celles sur le **chemin Principal**.

S'il y a lieu, veuillez, S.V.P., faciliter l'accès pour la vidange de votre fosse septique et identifier l'endroit des couvercles de votre installation septique. Tout capuchon ou couvercle, fermant l'ouverture de la fosse septique, doit être dégagé de toute obstruction et doit pouvoir être enlevé sans difficulté.



La vidange sera effectuée par la compagnie Sani-Manic Côte-Nord Inc. sous la supervision d'un employé des travaux publics.

Si l'entrepreneur doit revenir sur les lieux parce que l'occupant a omis de préparer son terrain pour permettre de procéder à la vidange, les coûts occasionnés pour la visite additionnelle seront acquittés par l'occupant.

INFORMATION

Selon le règlement Q-2, r-22 (*Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*), il se doit de vider les deux (2) couvercles de la fosse septique afin de prolonger la durée de vie du champ d'épuration. Ainsi, nous vous encourageons à dégager les deux (2) couvercles de la fosse septique afin de s'assurer qu'elle soit complètement vidangée.

Merci pour votre bonne collaboration.

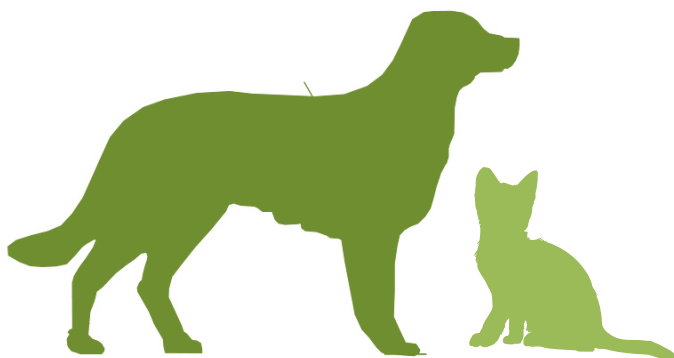
ENREGISTREMENT POUR VOS ANIMAUX

La licence est le moyen le plus efficace et le plus sûr pour bien identifier votre chien ou votre chat. La licence pour chien est obligatoire pour TOUS les chiens de la province de Québec.

Voici quelques faits :

- La licence permet de retracer le propriétaire de l'animal rapidement 24 heures sur 24 ;
- La licence peut éviter un séjour non nécessaire au refuge Le Chapitou (stress pour votre animal et frais pour le propriétaire). En effet, nous contactons le citoyen afin qu'il puisse aller chercher son animal directement chez la personne qui l'a trouvé (souvent son propre voisin) ;
- La licence vous permet de respecter la réglementation municipale et la Loi provinciale. Elle stipule notamment que TOUS les propriétaires ou gardiens d'un chien doivent se procurer la licence. Le fait de ne pas avoir la licence pour votre chien peut entraîner une amende de 250\$ + les frais alors que la licence ne coûte que **10,00 \$** à notre magnifique municipalité.

Vous pouvez venir au bureau de la municipalité pour enregistrer votre chien ou votre chat lors de nos heures d'ouverture.



PHOTOS RECHERCHÉES

Comme vous le savez, tous les mois, la reliure du Cacardeur affiche de nouvelles photos de la municipalité de Pointe-aux-Outardes : **vos photographies.**

Des photos qui représentent vos activités de plein air, des paysages, de la faune, la beauté de notre municipalité et sa grande diversité, etc.



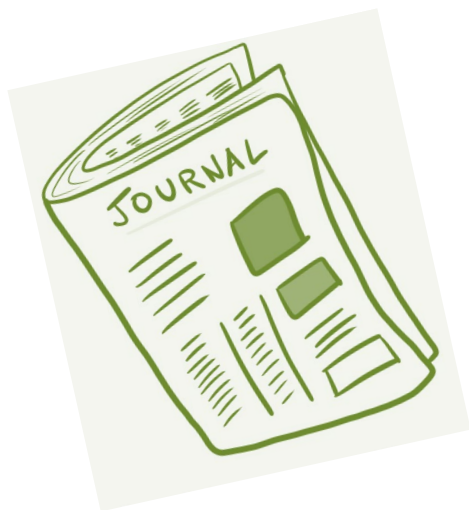
De plus, prenez note que vos photos pourraient être utilisées dans une mosaïque à titre de couverture pour la page d'accueil du site web de la municipalité.

N'hésitez pas et envoyez vos clichés à l'adresse suivante :
municipalite@pointe-aux-outardes.ca

PETITE ANNONCE DANS LE BULLETIN ?

Vous voulez publier une annonce dans le bulletin municipal : **le Cacardeur**. Pour ce faire, il est important de respecter la date limite de dépôt, pour l'envoi de vos informations, qui est le 20 de chaque mois.

Toutefois, notez que la date de tombée pour le bulletin d'**OCTOBRE** est le *20 septembre 2023*.



Pour les commerces et les entreprises, prenez note que des frais de publication mensuelle de 10,00\$, plus les taxes, s'appliquent. **Faites parvenir votre annonce à l'adresse:**

municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer au 418-567-2203 poste 0.

TROUPE

ART SCÈNE



2023

Tu rêves de te
produire en spectacle
dans une troupe
d'amateurs par le
chant, la danse et la
musique?

INSCRIS-TOI!

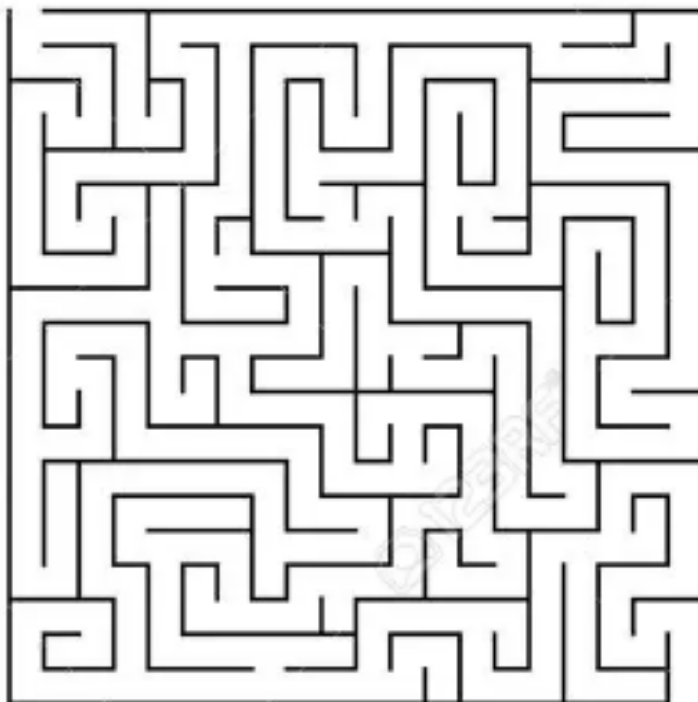
Mercredi le 13 septembre
de 18 h à 20 h 30

JEUX - DIVERTISSEMENT

SUDOKU

			6	1				
4					2		1	6
	6	7			9	8		
		9	2			4		
	4						5	
		2			4	1		
		6	1			2	9	
7	5		9					4
				3	6			

LABYRINTHE



7 DIFFÉRENCES À TROUVER



CAPSULES : PRÉVENTION INCENDIE

EN CUISINE, CHAQUE HUILE ET GRAISSE A SON UTILISATION !



On ne le dira jamais assez, en cuisine, il est primordial de garder un œil attentif sur ce que l'on fait chauffer, particulièrement lors de l'utilisation d'huiles ou de graisses.

En effet, chaque huile ou graisse a des propriétés uniques et une utilisation idéale.

Par exemple, il est recommandé de consommer certaines huiles crues, d'autres sont idéales pour chauffer des aliments à la poêle ou au four tandis que quelques-unes seulement devraient être utilisées à haute température, pour la friture par exemple.

Il est alors primordial de savoir à quelle huile on a affaire !

De l'huile qui fume...

Lorsqu'une huile atteint une température trop élevée, de la fumée apparaît. Cette fumée indique que la matière grasse commence à se décomposer et à se dénaturer. Il est alors recommandé de diminuer la température de l'huile. Continuer de chauffer une huile qui fume peut augmenter la température de cette dernière suffisamment pour que des flammes apparaissent.

En effet, l'huile chauffée crée un mélange gazeux susceptible de s'enflammer à tout moment sous l'effet d'une source de chaleur.

L'élément chauffant d'une cuisinière dégage une chaleur suffisante pour provoquer l'inflammation du mélange gazeux.

Cuisson à haute température

Certaines huiles supportent mal l'exposition à de hautes températures. Pour faire chauffer ou sauter des aliments, il est important d'utiliser une huile qui résiste bien à la chaleur.

<u>Quelques points de fumée critiques</u>	
Matières grasses	Températures critiques approx.
Beurre	130°C
Margarine	140°C
Végétaline	175°C
Huile d'olive	210°C
Huile de tournesol	210°C
Huile de soya	220°C
Huile d'arachide	220°C

À chaque huile son usage - Ce qu'il faut retenir, c'est que :

- Il est important de lire les étiquettes et de se renseigner sur l'utilisation de chacune des huiles ;
- Seulement quelques huiles peuvent supporter de hautes températures ;
- Une huile qui fume commence à se dégrader ;
- Il est recommandé de diminuer la température d'une huile qui fume afin d'éviter l'apparition de flammes.



Source : <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/huile-graisse-cuisson.html>

RAMONAGE DE CHEMINÉE

Avez-vous nettoyé votre cheminée pour la prochaine période hivernale ? Sachez que la municipalité est en mesure de vous prêter des brosses pour le ramonage de votre cheminée. Il vous suffit de communiquer au 418-567-2203.

Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grands froids ? Ce plaisir vient toutefois avec l'obligation d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans.



Chaque bûche brûlée laisse des traces de suie et de goudron d'où la création de créosote (formée par la condensation de gouttelettes de goudron sur les parois).

AVIS DE SENSIBILISATION

À la suite de recommandations des citoyens de la municipalité, nous souhaitons sensibiliser les usagers de la voie publique, les automobilistes autant que les cyclistes, afin de prévenir les dangers pour leur sécurité.

RESPECTER LA PRIORITÉ

- À un passage pour piétons, s'arrêter dès qu'un piéton s'y engage ou manifeste clairement son intention de traverser, par exemple, s'il attend sur le trottoir qui borde le passage pour piétons, s'il fait un signe de la main, qu'un contact visuel a été établi avec lui, etc.
- À une intersection, céder le passage aux piétons, aux véhicules et autres cyclistes qui ont la priorité.
- À plus de 5 mètres d'un autobus ou minibus scolaire dont les feux rouges intermittents sont en marche ou qui fait usage du panneau d'arrêt, s'immobiliser jusqu'à ce que les feux soient éteints et que le panneau soit rabattu.

CIRCULER DU BON CÔTÉ

Sur la chaussée, circuler aussi près que possible du côté droit, tout en tenant compte de l'état de la chaussée et des risques d'emportierage (collision), et **dans le même sens de la circulation.**

Le cycliste peut quitter sa position :

- pour effectuer un virage à gauche
- s'il est autorisé à circuler à contresens
- en cas de nécessité



Sur l'accotement, rouler dans le sens de la circulation ou le sens indiqué par une signalisation.

SIGNALER SES INTENTIONS

D'une façon continue et sur une distance suffisante pour être bien vu par les autres usagers, il faut signaler ses intentions, à moins que la manœuvre ne mette en péril sa sécurité.



Source : <https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/velo/ce-que-dit-la-loi?>

MATIÈRES RÉSIDUELLES CALENDRIER 2023



- Ordures : lundis
- Recyclage : vendredis
- Installations fermées

Septembre				
L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

Octobre				
L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			



Télécharge l'application



5 consignes de collecte

Pour faciliter les opérations de manutention et éviter les bris de bac



- 1 Bac disposé la veille au soir de la collecte ou exceptionnellement le matin même de la collecte, avant 7 h, les jours de tempête
- 2 Couvercle fermé, aucun objet sur le bac et aucune matière à côté du bac
- 3 Roues orientées vers la résidence et matières conformes dans chaque bac approprié
- 4 Chaussée libre d'accès pour les opérations de nettoyage et de déneigement de votre municipalité
- 5 Bac toujours à 1 m de tout objet (muret, poteau, garage, abri, voiture, autre bac, etc.) en retrait du trottoir et de la chaussée

Le saviez-vous?



- Votre bac bleu appartient à la Régie.
- Votre bac est attribué à votre résidence et doit demeurer sur place en cas de déménagement. Si votre nouvelle résidence ne possède pas de bac bleu, communiquez avec nous pour en obtenir un!
- Vous avez droit à un seul bac vert selon la réglementation de votre municipalité. Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer et respecter la réglementation en vigueur.
- Vous pouvez laisser votre bac en bordure du chemin et communiquer avec la Régie s'il a été oublié lors de la collecte.

Bac brun : informez-vous!



POUR LE COMPOST

Tout ce qui se mange
Tout ce qui se jardine

Visitez notre site Internet www.regiemanicouagan.qc.ca pour en apprendre plus sur le projet de plateforme de compostage et la collecte à venir.

Mieux trier à la source, on y gagne tous!



Réduction de nos déchets



Augmentation de la subvention gouvernementale

↑ Augmentation de la qualité de service

↓ Diminution des coûts de gestion des matières résiduelles

RÉPONSE : JEUX – DIVERTISSEMENT

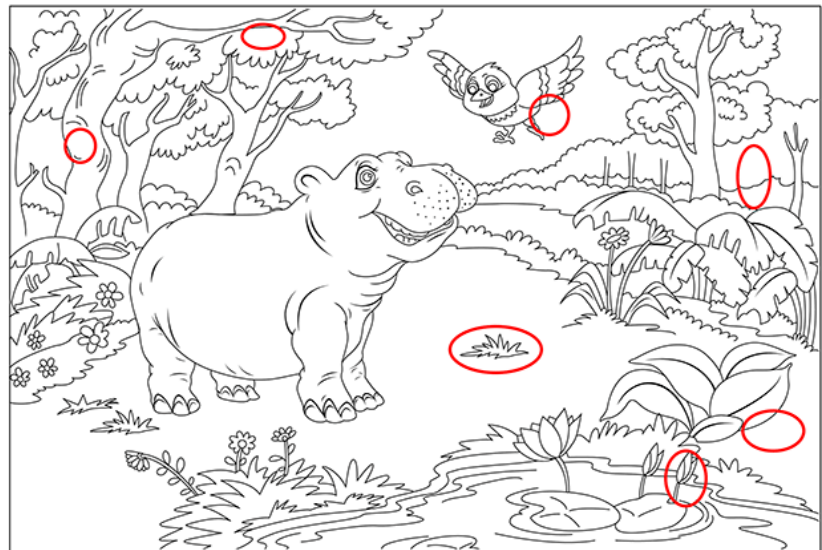
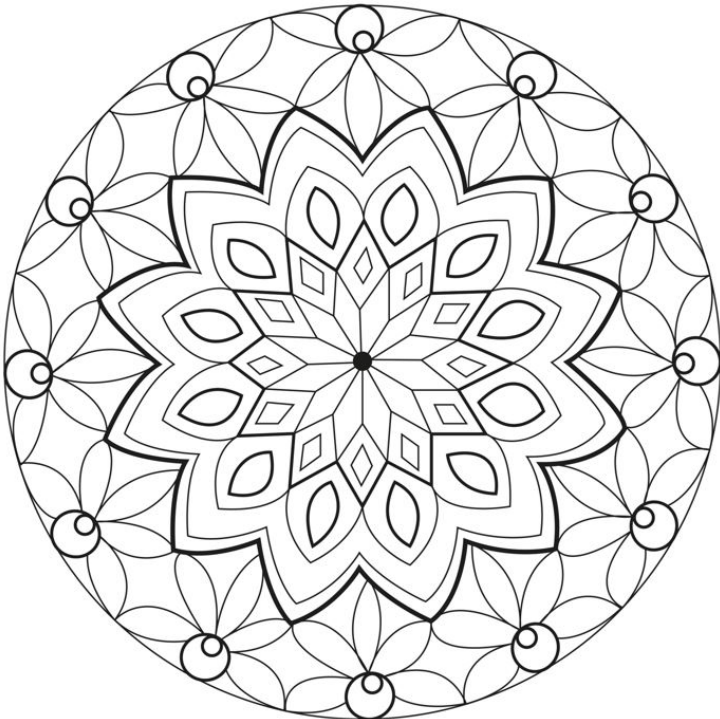
2	8	5	6	1	3	9	4	7
4	9	3	8	7	2	5	1	6
1	6	7	4	5	9	8	2	3
3	1	9	2	6	5	4	7	8
6	4	8	7	9	1	3	5	2
5	7	2	3	8	4	1	6	9
8	3	6	1	4	7	2	9	5
7	5	1	9	2	8	6	3	4
9	2	4	5	3	6	7	8	1

RÉPONSE SUDOKU



RÉPONSE CHERCHE ET TROUVE

À COLORIER



ANNONCES



25 ans

CAFÉS-RENCONTRES DE SEPTEMBRE

Pour les personnes qui seraient désireuses d'être accompagnées et guidées pour bien vivre le deuil d'un être cher.

L'Arc-en-ciel est là pour vous accompagner dans cette épreuve.



QUAND

Lundi le 11 et 25 septembre
dès 19 h 00

LIEU

835, Boul. Jolliet

Vous devez nous aviser de votre intention d'être présent auprès de Julie Savard 418 297-0315

Nous vous invitons à visiter notre page Facebook :

 L'Arc-en-ciel entraide face au deuil



Marché public



Nouvelle horaire 2023

Tous les dimanches entre le 25 juin au 10 septembre 2023 entre 10 h 00 et 14 h 00 pour les représentants, les producteurs, les artisans et les organismes régionaux de la Manicouagan.

Tarification

25\$ par kiosque - 3 kiosques de disponibles
ou possibilités de 6 petits kiosques.

Modalités de paiement

Les paiements, en argent avec reçus ou par virement Interac, doivent être fait au bureau municipal, 471, chemin Principal, Pointe-aux-Outardes, Québec G0H 1M0 du lundi au jeudi entre 7 h 45 et 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30 et les vendredis entre 8 h 00 et 12 h 00.

***Documents à fournir lors de la signature du contrat, copie du permis du MAPAQ exigé et votre preuve d'assurance responsabilité civile.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer
Mme Roxanne Marin au
418 567-2203 poste 1
ou par courriel à
municipalite@pointe-aux-outardes.ca

Crédit photos : Sébastien St-Jean Photographe

TABLE DES MARÉES – SEPTEMBRE 2023

JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE	JOUR	HEURE	MÈTRE
1	0238	4.6	10	0549	1.3	17	0317	3.8	25	0452	1.2
	0902	0.1		1139	2.6		0921	0.7		1042	2.7
FR	1503	4.1	SU	1718	1.5	SU	1530	3.8	MO	1625	1.3
VE	2108	0.1	DI	2350	3.4	DI	2141	0.6	LU	2257	3.7
2	0322	4.5	11	0636	1.1	18	0349	3.7	26	0549	0.9
	0940	0.1		1227	2.8		0948	0.7		1145	3.0
SA	1546	4.2	MO	1811	1.3	MO	1601	3.9	TU	1734	1.0
SA	2155	0.1	LU			LU	2215	0.7	MA	2358	4.0
3	0407	4.3	12	0036	3.6	19	0422	3.5	27	0635	0.6
	1018	0.3		0711	1.0		1017	0.8		1233	3.4
SU	1628	4.2	TU	1303	3.0	TU	1635	3.8	WE	1830	0.7
DI	2243	0.2	MA	1853	1.1	MA	2253	0.8	ME		
4	0452	3.9	13	0113	3.7	20	0459	3.3	28	0048	4.2
	1057	0.5		0740	0.9		1048	1.0		0715	0.4
MO	1712	4.1	WE	1335	3.2	WE	1712	3.8	TH	1316	3.8
LU	2334	0.5	ME	1929	0.9	ME	2337	1.0	JE	1920	0.3
5	0539	3.5	14	0146	3.8	21	0540	3.0	29	0134	4.4
	1137	0.8		0807	0.8		1125	1.1		0753	0.2
TU	1759	3.9	TH	1404	3.4	TH	1757	3.6	FR	1357	4.2
MA			JE	2003	0.8	JE			VE	2007	0.1
6	0030	0.8	15	0217	3.9	22	0031	1.2	30	0218	4.4
	0630	3.1		0831	0.8		0631	2.8		0829	0.2
WE	1221	1.1	FR	1432	3.6	FR	1211	1.3	SA	1437	4.4
ME	1852	3.6	VE	2035	0.7	VE	1853	3.5	SA	2052	0.0
7	0140	1.1	16	0247	3.9	23	0148	1.4			
	0730	2.7		0856	0.7		0741	2.6			
TH	1317	1.4	SA	1501	3.7	SA	1319	1.5			
JE	1958	3.4	SA	2107	0.6	SA	2008	3.4			
8	0310	1.4				24	0330	1.4			
	0848	2.5					0913	2.5			
FR	1435	1.6				SU	1455	1.5			
VE	2121	3.2				DI	2138	3.5			
9	0440	1.4									
	1023	2.5									
SA	1606	1.6									
SA	2246	3.3									

COORDONNÉES – NUMÉROS DE TÉLÉPHONE À RETENIR



MUNICIPALITÉ DE POINTE-AUX-OUTARDES

471, chemin Principal
Pointe-aux-Outardes (Québec) G0H 1M0

Téléphone : 418 567-2203

Télécopieur : 418 567-4409

Courriel : municipalite@pointe-aux-outardes.ca

www.pointe-aux-outardes.ca

Centre des loisirs :	418-567-2177 poste 1
Pompiers, ambulance, police :	911
Bibliothèque municipale (mercredi soir) :	418-567-2281 poste 5109
Régies de gestion des matières résiduelles :	418-589-4557
Site d'enfouissement :	418-567-3118/418-589-4557
Maison des jeunes :	418-567-1202
CLSC :	418-567-2274
Fourrière municipale (Refuge Le Chapitou) :	418-589-1597

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mardi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Mercredi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Jeudi	7h45 à 12h00	13h00 à 16h30
Vendredi	8h00 à 12h00	Fermé

DATE DE TOMBÉE PROCHAINE PUBLICATION DU CACARDEUR

La date de tombée pour faire parvenir les informations que vous voulez voir paraître dans la prochaine édition du Cacardeur

est le 20 de chaque mois.

